

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 82 (1990)
Heft: 4

Artikel: Présentation
Autor: Vuilleumier, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Présentation

*par Marc Vuilleumier**

Les bouleversements qu'a connus et que connaîtra encore l'Europe ne resteront pas sans conséquences pour la Suisse. Celle-ci, d'une manière ou d'une autre, chacun en convient, ne pourra demeurer longtemps à l'écart des profondes transformations qui ont débuté en 1989. Comment et de quelle manière s'intégrera-t-elle à l'Europe de demain, que sera celle-ci: l'Europe sociale, l'Europe des travailleuses et des travailleurs ou alors celle des banques et des multinationales? Pour le moment, il serait vain de se le cacher, c'est plutôt la seconde dont les traits se dessinent à l'horizon. Ce qui est certain, c'est que le processus d'intégration européenne ne se fera pas sans la disparition des protections dont jouissent, chez nous, de nombreux secteurs (agriculture, professions diverses...); qu'il signifiera également, à l'échelle européenne, une libéralisation du marché du travail, c'est-à-dire, pour les salariés, la possibilité d'aller travailler où ils le souhaitent, là où ils trouveront les conditions les plus avantageuses. Cela ne se produira probablement pas du jour au lendemain et il serait hasardeux de prévoir la durée des étapes. Mais, si les dates des échéances demeurent encore floues (sauf pour la CE des 12), la direction, elle, est certaine.

Or de tels changements se traduiront par de véritables bouleversements à l'intérieur de la Suisse, comme d'ailleurs dans les autres pays européens. Le démantèlement en cours de nombreux secteurs industriels dans les pays de l'Est, déclarés obsolètes et non rentables, y multiplie le nombre de chômeurs; cette main-d'œuvre disponible pourra faire pression sur les salaires des pays industriels plus avancés, et cela d'une double manière: soit par l'émigration directe vers ces pays; soit parce que les capitalistes occidentaux estimeront plus profitable de transférer certaines productions dans des régions où les coûts salariaux sont moins élevés, d'où, chez nous,

* Historien

disparition de diverses branches d'industrie, reconversions et chômage. C'est dire l'importance des problèmes auxquels seront confrontés les syndicalistes et tous ceux qui entendent bien ne pas se résigner à ce que l'Europe de demain se modèle sur les seuls intérêts du capital.

Devant ces perspectives, il n'est peut-être pas inutile de se pencher sur le passé et de réfléchir sur l'évolution qui nous a menés jusqu'à aujourd'hui, ou tout au moins sur quelques-unes de ses étapes.

En effet, contrairement à ce que l'on croit souvent, l'Europe et la Suisse en particulier ont déjà vécu une période de marché commun du travail, où les salariés se déplaçaient librement d'un pays à l'autre, selon les incitations de la conjoncture économique: c'est la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, jusqu'en 1914.

Certes la situation est alors bien différente de celle que connaîtra l'Europe des 12 en 1993: un nombre croissant de pays pratique alors une politique protectionniste, abritant leur agriculture et l'essentiel de leur industrie derrière des droits de douane élevés. Mais, si les marchandises sont retenues, les personnes, elles, passent librement. La plupart des pays ont conclu entre eux des traités réciproques de libre établissement, donnant à l'étranger les mêmes droits qu'à l'indigène (exceptés les droits politiques et le service militaire). Ainsi l'ouvrier allemand ou le maçon italien qui veulent venir travailler en Suisse le font sans aucune autorisation, sans avoir à solliciter quelque permis que ce soit. Il leur suffit, à leur arrivée, de déposer des papiers attestant de leur identité et de leur nationalité pour se faire délivrer un permis de séjour ou d'établissement. Les nombreux Suisses qui émigrent jouissent naturellement des mêmes droits.

Cette liberté de mouvement a permis d'importants courants migratoires, des régions retardataires et défavorisées de l'Europe vers les centres industriels en plein développement: ouvriers agricoles et paysans polonais de l'est de l'Allemagne vers la Ruhr; Italiens vers la Lorraine, la Belgique, la Suisse et d'autres pays, etc. Cet afflux de main-d'œuvre peu qualifiée, sans expérience syndicale ou politique, susceptible de faire pression par sa masse sur les salaires, mettaient en cause les maigres acquis du mouvement ouvrier et posait de graves problèmes aux syndicats et aux partis socialistes. Comme de nos jours, des phénomènes de rejet se manifestaient, allant jusqu'à l'émeute sanglante: ce fut le cas dans le midi de la France, à partir de 1881; en août 1893, une sauvage chasse aux Italiens occupés dans les marais salants d'Aigues-Mortes se solda probablement par plusieurs dizaines de morts (le nombre exact n'a jamais été établi!).

Ces événements frappèrent vivement l'opinion publique et incitèrent les socialistes à se pencher plus sérieusement qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors sur les problèmes posés par les migrations ouvrières. Les congrès de la deuxième Internationale en débattirent à plus d'une reprise: à Bruxelles en 1891, à Zurich en 1893, et, surtout, à Stuttgart en 1907. Après de nombreuses discussions, la tendance qui prévalut et demeura la règle

jusqu'en 1914 peut se résumer ainsi: les migrations ouvrières sont une conséquence inéluctable du développement même du capitalisme; s'y opposer, vouloir les limiter par des lois serait illusoire: on ne s'oppose pas au progrès économique; les socialistes doivent au contraire s'en servir pour faire avancer leur cause; leur devoir ne consiste pas à tenter de freiner l'immigration, mais à empêcher son utilisation pour faire pression sur les salaires. Comment? En persuadant les migrants de ne pas accepter de travailler à des conditions inférieures à celles des autres ouvriers, en les organisant, syndicalement et politiquement, tant pour renforcer le mouvement ouvrier du pays où ils sont venus que pour aider celui de leur pays d'origine, s'ils y retournent un jour. Ainsi, à long terme, les migrations tourneront à l'avantage du socialisme. Cette politique internationaliste, pas toujours facile à appliquer, sera aussi celle des socialistes et syndicalistes suisses, comme on le verra dans la première des contributions réunies dans ce numéro de la *Revue syndicale suisse (RSS)*.

Certes les conditions de la CE en 1993, celles des autres pays qui, sous une forme ou sous une autre, s'y joindront ou s'y associeront, ne seront plus celles de l'Europe d'avant 1914. Néanmoins les expériences de cette époque lointaine méritent d'être rappelées, même si elles ne sont pas transposables telles quelles de nos jours.

Avec la Première Guerre mondiale, les choses changent radicalement. C'en est fini de la libre circulation à travers l'Europe. Visas et permis de travail font leur apparition. La paix revenue entraîne une reprise des déplacements, mais les migrations ouvrières se dirigent plutôt vers les pays frappés par la guerre: France, Allemagne, Belgique...; la Suisse demeure en bonne partie à l'écart de ces courants. C'est à ce tournant de 1914-1918 qu'est consacré l'essentiel de la deuxième contribution, tournant qui marque une véritable rupture dont on ne soulignera jamais assez l'importance. A travers les mesures circonstancielles que l'on lira, ce sont de nouvelles conceptions qui s'imposent, nées pour une part avant 1914.

L'étranger, et principalement l'ouvrier étranger, est considéré comme un facteur de désordre, comme une menace latente à l'égard des valeurs nationales. Pendant la guerre, certaines catégories d'étrangers: les réfugiés, les réfractaires, insoumis et déserteurs vont jouer le rôle de boucs émissaires; on tentera même de leur attribuer une responsabilité particulière dans le déclenchement de la grève générale de 1918, événement marquant de l'histoire suisse au vingtième siècle, qui a marqué durablement les mentalités des générations ultérieures. Il ne fait aucun doute que c'est la peur éprouvée à cette occasion qui nourrira la défiance et l'hostilité à l'égard de l'«étranger», soigneusement cultivées et entretenues par les classes dirigeantes depuis lors. D'où la circonspection à l'égard des anciens immigrés en Suisse, ceux d'avant 1914, lorsque, démobilisés, ils cherchent à y revenir. D'où aussi, la crise économique aidant, la volonté de protéger l'emploi en gérant les flux migratoires en fonction du marché national.

C'est sur ce point que la politique syndicale marque, elle aussi, un premier tournant par rapport à l'avant-guerre. Certes, en période de chômage ou de revendications salariales, les syndicats s'étaient toujours efforcés de freiner ou de détourner de la Suisse les courants migratoires. Mais, pour cela, ils avaient eu recours à l'information des ouvriers migrants, à la propagande, à la persuasion; ils avaient demandé d'autre part aux patrons, aux pouvoirs publics, maîtres d'œuvre de nombreux chantiers, d'engager en premier lieu les travailleurs de l'endroit (qu'ils soient suisses ou non), avant de recourir aux nouveaux immigrants, récemment arrivés. Jamais on n'avait réclamé la fermeture des frontières ou l'instauration de permis de travail.

La guerre et ses mesures autoritaires, le repli des Etats sur eux-mêmes, le contrôle des déplacements individuels ne disparaissent pas avec la paix et laissent des traces durables dans les esprits. En 1918-1919, pour la première fois, l'USS demande l'intervention de l'Etat: l'autorisation d'entrée en Suisse ne sera accordée qu'à ceux qui y résidaient avant la guerre. Mais ce changement, comme on le verra, ne se fera pas sans de multiples réserves et réticences qui montrent combien, parmi les militants, on demeurait attaché aux valeurs internationalistes.

Cependant cet attachement, déjà ébranlé par la guerre, allait progressivement s'effacer au cours des années suivantes. Les crises économiques de l'entre-deux-guerres, l'exacerbation des nationalismes, la division du mouvement ouvrier, la menace extérieure par l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie, tous ces facteurs contribuèrent à affaiblir l'internationalisme. Malheureusement, ce processus qui aurait mérité une étude approfondie n'a pu être abordé dans ce numéro de la *RSS*. Mais il faut l'avoir à l'esprit, en lisant la dernière contribution, consacrée à l'attitude suisse à l'égard de l'immigration italienne après 1945. Désormais les temps sont bien changés. Le travailleur étranger est considéré, par les autorités et les milieux officiels, comme une main-d'œuvre indispensable aux profits de l'économie suisse; on se réjouit de l'apolitisme de la majorité des immigrants italiens, dont on se défie: leur conception de l'Etat, des rapports sociaux ne sont pas «les nôtres» et s'ils viennent à s'exprimer, ce sont alors des communistes, et le procureur général de la Confédération y met aussitôt bon ordre, par des expulsions. Mais, à partir des années 1960, la CE dispute à la Suisse les émigrés, qui commencent à préférer l'Allemagne à la Confédération. D'où la nécessité de certaines concessions qui aboutissent à l'accord italo-suisse de 1964.

Ce qui frappe, dans cette étude qui se fonde, entre autres, sur les documents accessibles des Archives fédérales, c'est le faible poids du syndicalisme dans l'élaboration de la politique suisse en matière d'immigration. Bien sûr, les autorités prennent grand soin de consulter les syndicats en même temps que le patronat; on les fait même participer à la réglementation de l'immigration. Mais ce qui domine, en dernière analyse, c'est

l'intérêt de l'économie suisse (en bon français, celui du capitalisme suisse), et non celui des travailleurs. Les secrétaires syndicaux demandent la priorité pour les Suisses en matière d'emploi et la généralisation des conventions collectives, choses dont l'essor économique facilitera la réalisation. Mais ils acceptent implicitement la mise en place du statut du saisonnier et l'instauration d'une profonde discrimination sociale au détriment des travailleurs: le directeur d'une multinationale et le professeur d'université étrangers qui veulent exercer leur fonction en Suisse le font sans difficulté et s'y établissent avec leur famille. Mais l'ouvrier qui vient y travailler ne pourra, lui, faire venir les siens avant plusieurs années. En se ralliant à la «défense de l'économie suisse», les syndicalistes des années 1945–1960 avaient sans doute le sentiment de défendre au mieux des possibilités existantes les intérêts immédiats de leurs membres. Mais qu'en était-il à plus long terme? La question mérite d'être posée, aujourd'hui où les trente dernières années ont profondément modifié les conceptions des uns et des autres.

Par leur approche critique du passé, les trois contributions qui suivent ne peuvent et ne prétendent pas apporter une réponse aux problèmes d'aujourd'hui. Leur seule ambition est de susciter la réflexion, une réflexion qui méritera d'être poursuivie, au moment où les bouleversements récents de l'Europe vont commencer à faire sentir leurs effets.